

## **CGV location saisonnière 2024**

### **1. Inscription**

Les partenaires de location saisonnière utilisent le talon de commande officiel pour l'inscription. Rent a Bike SA se réserve le droit de ne prendre en compte que les inscriptions qui répondent aux critères définis dans le manuel et la répartition territoriale. L'admission définitive des partenaires n'a lieu qu'avec la confirmation écrite de Rent a Bike.

Rent a Bike SA remet au partenaire contractuel les véhicules définis à des fins d'utilisation pendant la durée de la location. Les véhicules restent la propriété exclusive de Rent a Bike SA pendant la durée de la location. Après la période de location, les véhicules peuvent être repris par des partenaires de location saisonnière.

### **2. Délais de livraison**

Les dates de livraison souhaitées dans le formulaire d'inscription ne sont pas contraignantes pour Rent a Bike. Les partenaires de location saisonnière sont informés par téléphone avant la livraison/l'enlèvement. Les dates indiquées sont des dates souhaitées et sont planifiées dans la mesure du possible.

### **3. Obligations du partenaire**

L'e-bike et les accessoires doivent être mis à la disposition du public pour la location touristique pendant toute la saison, dans un état entretenu. Le partenaire doit remplir ses obligations conformément au manuel.

### **4. Prestations de Rent a Bike AG**

Les prestations se définissent comme décrites dans l'offre de location saisonnière. Rent a Bike livre les vélos électriques contrôlés par des professionnels et instruit le partenaire sur place. Les prestations marketing sont incluses chez tous les partenaires de location saisonnière. Prestations de service selon le manuel.

### **5. Entreposage des véhicules / Entretien et réparation des véhicules**

Le cocontractant s'engage à entreposer les véhicules dans des locaux fermés. En cas de vol, le partenaire contractuel est responsable à hauteur de la franchise de 500 CHF.

L'entretien régulier des véhicules incombe au partenaire contractuel. Le partenaire contractuel s'engage à prendre soin des véhicules et à les entretenir de manière irréprochable.

Les réparations sont à la charge de Rent a Bike SA. Le partenaire contractuel est tenu de faire effectuer toutes les réparations de manière professionnelle par le centre de service défini de Rent a Bike. En sont exclus, par exemple, les dommages causés par une utilisation inappropriée ou une chute. En cas de vol, de perte de matériel ou de défectuosité, veuillez nous contacter directement.

### **6. Retour / matériel manquant**

Le matériel manquant sera facturé au partenaire en fin de saison à sa valeur actuelle. Si le matériel est sale lors de l'enlèvement, un forfait de nettoyage de CHF 50.00 par vélo électrique sera facturé.

## 7. Paiement

Les frais de location saisonnière, de livraison et d'options commandées sont facturés en milieu de saison. Les tarifs indiqués dans le formulaire d'inscription s'appliquent. Le délai de paiement est de 20 jours. Rent a Bike SA établit en temps voulu une facture correspondante.

## 8. Responsabilité et paquet de protection

Le partenaire est entièrement responsable du matériel loué par Rent a Bike SA ainsi que de son utilisation. Rent a Bike SA décline toute responsabilité à cet égard.

La location saisonnière comprend un package de protection complet qui inclut les prestations suivantes :

- les dommages et destructions imprévus et soudains d'un vélo loué à la suite d'un accident ou d'une chute pendant l'utilisation.
- Détérioration, destruction ou perte d'un vélo loué à la suite d'une tentative de vol ou d'un vol consommé.

La **franchise** suivante est appliquée en cas de sinistre :

- Événements accidentels : 10 % des frais de sinistre, mais au moins 100 CHF par événement
- Événements de vol : CHF 500.00 par événement

## 9. Assistance

Sont couvertes les restrictions de l'aptitude à la conduite du vélo loué suite à une panne, un événement accidentel ou une batterie vide. Une franchise de CHF 100.00 par vélo électrique n'est facturée qu'en cas de batterie vide. La liste détaillée des prestations incluses et des exclusions sera envoyée ultérieurement.

## 10. Lieu de juridiction

For juridique exclusif : Willisau. Le contrat de location est soumis au droit suisse.

### Contact :

Rent a Bike AG, Steinmatt 1, 6130 Willisau, 041 925 11 70

[www.rentabike.ch/saisonmiete](http://www.rentabike.ch/saisonmiete)